

Politique Tolérance Zéro – Camp de jour des Mini Pats

Description

Le camp de jour des Mini Pats vise à garantir un environnement sécuritaire, respectueux et bienveillant pour tous. La politique tolérance zéro établit les règles de conduite attendues et les conséquences applicables en cas de comportements visés à la présente politique. Le camp de jour des Mini Pats est un camp de jour multisports dans lequel le contexte de compétition et de jeux d'équipe est présent au quotidien.

Comportements visés

Les comportements suivants sont considérés comme inacceptables et sont visés par la présente politique :

- Violence physique ou verbale (menaces, agressions, propos injurieux, intimidation, etc.)
- Harcèlement, discrimination ou propos haineux
- Refus répété d'obéir aux consignes du personnel
- Actes de vandalisme ou dommages intentionnels aux installations ou au matériel
- Tout autre comportement jugé dangereux irrespectueux ou qui empêche le bon fonctionnement du camp de jour

Étape 1 – Avertissement écrit

Pour donner suite à un avertissement verbal, lors d'un comportement visé, un avertissement écrit sera remis aux parents ou tuteurs de l'enfant concerné. La situation sera discutée avec les parents. Les attentes seront établies et les prochaines étapes de cette politique seront expliquées.

Étape 2 – Avertissement écrit avec expulsion d'une journée

En cas de récidive ou de comportement grave, l'enfant recevra un deuxième avertissement écrit et sera expulsé du camp pour une journée. Les parents seront avisés immédiatement et devront venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais. Aucune compensation financière ne sera accordée pour cette journée. *La journée d'expulsion peut être la journée même ou le prochain jour de camp, selon l'heure à laquelle le comportement survient. Si le comportement requiert un retrait du camp de jour la journée même, il se peut que la journée d'expulsion soit tout de même appliquée le jour de camp suivant.*

Étape 3 – Expulsion d'une semaine

Si le comportement problématique persiste, l'enfant sera expulsé pour une semaine (l'expulsion est alors appliquée sur la semaine en cours si l'événement survient le lundi ou le mardi ou sur la semaine suivante d'inscription). Dépendamment de la gravité des actes reprochés, l'enfant pourrait être retiré du camp pour le restant de la semaine si l'événement survient vers la fin de la semaine et la semaine suivante. Un remboursement au prorata des journées restantes sera effectué. Une rencontre obligatoire avec les parents doit être tenue avant que l'enfant puisse être réintégré.

Étape 4 – Expulsion du camp

En dernier recours, si les comportements inacceptables continuent malgré les interventions précédentes, l'enfant sera expulsé définitivement du camp des Mini Pats (incluant les camps spécialisés). Un remboursement au prorata des semaines non utilisées sera effectué.

Important à noter :

- Chaque situation sera évaluée individuellement, et l'administration du Centre de l'activité physique et sportive de l'Université du Québec à Trois-Rivières se réserve le droit d'accélérer les étapes en cas de comportement grave ou dangereux.
- Cette politique vise à assurer un milieu de vie sain, respectueux et inclusif pour toutes les personnes fréquentant le camp des Mini Pats, qu'il s'agisse des enfants, du personnel, des parents, des accompagnateurs ou des visiteurs.
- Les parents sont encouragés à collaborer activement avec l'équipe du camp pour soutenir des interventions positives.